



Photo : Philippe Dejérez

Cherchez le Mulot sylvestre

EDITO

Rio 1992-2012 : 20 ans de perdus ! Quid en Bretagne ?

Ce Mammi'Breizh est le reflet du bouillonnement des adhérents, administrateurs et salariés, tous passionnés ! Ils fourmillent d'idées (disons-le modestement, souvent géniales). Mais ils s'épuisent face à la complexité administrative, immobilisés par la réunionite chronique qui brasse inlassablement d'excellents concepts, mais n'accouche de réalisations tangibles qu'aux forceps, après une longue gestation médicalisée. Pendant ce temps, Bretagne, tu vois ta biodiversité survivre en ghettos, ta terre nourricière souillée, enrésinée, bétonnée de parkings, dévorée par un urbanisme boulimique, corsetée de digues et de routes, ... Le Lapin se réfugie sur les échangeurs d'autoroutes et les pelouses de ZAC, le Campagnol amphibie dans les fossés de drainage, le Hérisson se suicide de désespoir sur le bitume... Hermine où es-tu ?

En 2012, l'heure est au changement ? Comme toute association naturaliste, le GMB aspire à une ère nouvelle. La protection de la biodiversité ne sera-t-elle qu'un indécent cache-sexe ou une dynamique puissante et concrète ? *Homo sapiens*, vivras-tu en harmonie désintéressée avec les autres êtres vivants dans un environnement ni défiguré, ni travesti, ni dévoyé par des interventions spéculatives à courte vue ?

Immense défi, véritable révolution des esprits, ... indéniablement ! A l'impossible, nous sommes tous tenus. Qui, il y a 30 ans, aurait parié sur le retour de *Kidour*¹, sur le prochain classement en espèce protégée du Campagnol amphibie ? Des « fous » de la vie ... Soyons fous pour l'avenir, nous n'avons plus le choix. En espérant que cette folie salvatrice soit contagieuse.

Xavier Grémillet, président du GMB

Juin 2012

2	Actualités	
	6 mois dans la vie du GMB	2
	Découvertes en tous genres	3
	Actions concrètes	4
	Point sur l'Atlas des mammifères	5
	Etudes en Bretagne et ailleurs	6
	Des nouvelles de la Loutre	7
	Nouveau classement des espèces nuisibles	8
9	Découverte	
	Le Lérot	9
10	Dossier	
	Les atteintes à l'environnement	10-11
12	Agenda	12
12	A lire A voir	12

¹ Loutre en breton

Six mois dans la vie du GMB

Depuis votre dernier Mammi'Breizh, la vie associative a été bien remplie (animations, formations, etc.). Voici une petite sélection d'événements marquants.

- **1er week-end de février** : une cinquantaine de bénévoles a **compté 3792 grands rhinolophes** en hivernage.
- **2-3-4 mars : rencontres nationales chauves-souris** à Bourges (18). Le GMB, représenté par 10 personnes, y a présenté 4 communications et un poster.
- **10 mars : 2ème rencontre des correspondants locaux du GMB** à Sainte-Anne-sur-Vilaine (35). Thème : les animations sur les chauves-souris et les aménagements en leur faveur, avec la visite du Château de Bézyl-les-Bois (Sixt-sur-Aff, 35) où des aménagements ont été réalisés.
- **17-18 mars** : le GMB était présent au **festival Natur'Armor** à Callac (22).



Assemblée générale à Kernascléden (56) : après l'effort, le réconfort !

- **26 au 30 mars** : participation du GMB au **stage Loutre du Groupe Mammifères de l'Office National des Forêts**.
- **27 mars à Loqueltas (56)** : rendu final du **Contrat-Nature Chauves-souris de Bretagne**, et rendu annuel de **l'Atlas des mammifères**, en présence des partenaires de ces programmes.
- **31 mars à Kernascléden (56)** : **Assemblée Générale** ordinaire du GMB, et AG extraordinaire (modification des statuts).
- **26 Avril : formation** auprès des agents référents du **groupe "biodiversité" du service espaces verts de la Ville de Nantes** : présentation de



Un président qui donne de sa personne : dans un esprit de cohérence avec le lieu qui accueillait l'Assemblée Générale, Xavier Grémillet a présenté ses bilans orné d'un masque vénitien de chauve-souris...

l'enjeu Loutre sur la ville de Nantes, et prise en compte de celle-ci dans la gestion des espaces verts de la ville.

- **2 mai** : Nouvel **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**, sur les **combles de l'ancienne forge du bourg de Confort-Meilars (29)**, abritant une colonie de mise-bas d'une centaine de Grands rhinolophes.

- **24 Mai : Formation** auprès des agents du **service ouvrage d'art du Conseil Général de Loire-Atlantique** : présentation de l'intérêt des ponts pour les chauves-souris et de l'expertise annuelle réalisée par le GMB dans le cadre d'une convention avec le Service ouvrage d'art.

- **Week-ends de Prospections Tous Azimuts** : du **1er au 3 juin**, Pays de Montauban-de-Bretagne (35), co-organisé avec BV¹) et du **8 au 10 juin**, Pays d'Ancenis/Saint-Mars-La-Jaille (44), co-organisé avec BV et GNLA²) :

	Ancenis / St M.	Montauban
Nb bénévoles	20	13
Nb d'espèces contactées	33 (sans les micromam.)	35
Nb espèces de chauves-souris contactées ³	15	12
Nb communes prospectées	22	20
Nb bâtiments prospectés	66	40
Faits marquants	Une dizaine de colonies de chauves-souris découverte	Obs. de Muscardin (noisettes + pelotes).

¹ Bretagne Vivante, ² Groupe Naturaliste de Loire Atlantique, ³ Animal vu (vivant ou mort) ou indices de présence : animal entendu, traces (empreinte, crotte)...

Des collectivités s'engagent pour les mammifères sauvages



Dans le cadre du partenariat avec Morlaix Communauté engagé en 2009, plusieurs *Refuges pour les chauves-souris* ont vu le jour sur ce territoire (Taulé, Plougouven, Guimaëc, Plouégat-Guérand). Depuis le 16 mars, la « capitale », Morlaix, a rejoint ces communes. Après Lannion, c'est la 2ème ville de plus de 15 000 habitants qui affirme sa volonté de protéger les chauves-souris.

Le réseau des Havres de Paix pour la Loutre s'étend lui aussi : le 30 mars, la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem (22) a signé une convention avec le GMB sur le ruisseau de Beaucours, sous l'impulsion de l'Office National des Forêts, gestionnaire des rives boisées. Cet événement a eu lieu en présence de nombreux usagers et voisins, ainsi que du réseau « mammifères » national de l'ONF, dans l'espoir de susciter des initiatives similaires dans d'autres régions fréquentées par la Loutre.



Signature bucolique du Havre de Paix du Drennec par Xavier Grémillet et Thierry Fayret, Président du Syndicat de bassin de l'Elorn.

Le lac du Drennec (Sizun, Commana, 29), propriété du Syndicat de bassin de l'Elorn, a lui aussi rejoint le réseau des Havres de Paix le 24 mai dernier, par une signature champêtre et ensoleillée en présence de nombreux acteurs : ONF (gestionnaire des rives boisées), AAPPMA de l'Elorn, Président du Comité de Pilotage du Natura 2000 Elorn...

■ Catherine Caroff

Découverte d'un Campagnol de Gerbe (*Microtus gerbei*) à La Plaine-sur-Mer.

L'analyse par Johan Verger d'un lot de pelotes d'Effraie des clochers qu'il avait collecté à La Plaine-sur-Mer en décembre 2011 a permis la découverte d'un crâne de Campagnol de Gerbe. C'est la première donnée concernant cette

espèce pour l'Atlas des Mammifères terrestres de Bretagne.

La photographie ci-contre montre la troisième molaire supérieure, caractéristique de l'espèce, et qui permet de la distinguer (ainsi que d'autres critères secondaires) du Campagnol souterrain *Microtus subterraneus*. Elle est de type simple, c'est-à-dire qu'elle ne présente que trois saillants internes, et non quatre, et que les triangles correspondant aux deuxièmes saillants interne et externe sont confluents et non alternes.

■ Johan Verger, Pascal Rolland

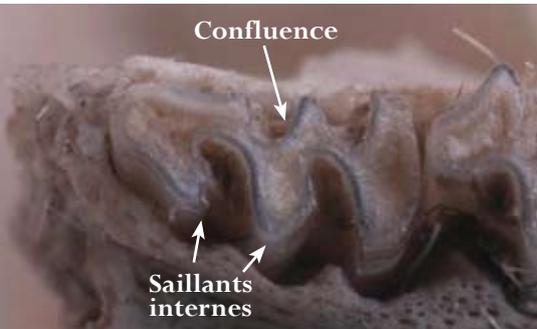


Photo : Benoist Degonne

Drôle de coutume pyrénéenne

C'était cet hiver, au cours d'un voyage dans les Pyrénées. J'étais allé rendre visite à des amis habitant à Bagnères-de-Bigorre (65). Dans cette situation, il est habituel que l'hôte présente sa région et ses typicités à son invité ; qui le plus grand château, qui la plus belle tourbière, etc. Nous n'avons donc pas dérogé à la règle, et nous sommes allés de ce pas voir une des excentricités du coin.

Parking du Col de la Palomière donc,

un petit point de vue tout ce qu'il y a de plus classique, à une différence près : une guirlande de taupes orne une des clôtures le bordant. J'en compte environ 70 ! Le propriétaire, habile taupier, après avoir fait la chasse à ces petits mammifères, a pour habitude de les enfile sur une ficelle. Cela pourrait être un message adressé à ses voisins : « Je préserve mon champ des nuisibles, et vous ? » ou une simple démonstration de ses compétences. Drôle de coutume !

Les individus présentés sur la photo sont un peu défraîchis mais, pour les curieux, il est possible de trouver quasiment la même image en lançant une recherche sur internet : « Taupe Bagnères-de-Bigorre la Palomière ». Allez savoir pourquoi, elle se trouve sur un site présentant la commune de Gerde. A croire que cela fait partie des arguments touristiques ...

■ Guillaume Loaec



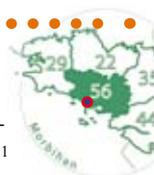
Photo : Guillaume Loaec

Triste fin...

C'est à Kéravéon à Erdeven que les étudiants du BTS de Gestion et de Protection de la Nature de Kerplouz ont découvert au mois d'avril 2012 cette chauve-souris (probablement une Pipistrelle) empalée. L'origine de la triste

fin de l'animal reste un mystère, même si la pie-grièche¹ est ponctuellement observée sur le secteur en mai. ■ Josselin Boireau

¹Oiseau ayant l'habitude d'empaler ses plus grosses proies sur des épines de prunelliers ou d'aubépine



Le Murin de Brandt *Myotis brandti*, nouvelle espèce de chauve-souris en Bretagne ?

Une 22^{ème} espèce de chiroptère a été contactée en Bretagne en cette fin de printemps : le Murin de Brandt.

Trois enregistrements acoustiques ont été réalisés par Ronan Nédélec, bénévole du GMB, en l'espace d'une quinzaine de jours vers la mi-mai sur les communes de Ploubezre, Ploumilliau et Tonquédec au sud de Lannion.

L'identification du Murin de Brandt sur ces trois séquences a été confirmée comme certaine par Michel Barataud et Thierry Disca, spécialistes de l'acoustique des chiroptères (merci à eux).

Cette découverte, uniquement acoustique (avec 3 séquences rapprochées dans l'espace : une aire de 4/5 km de rayon, et dans le temps), demande à être consolidée par l'identification d'individus de Murin de Brandt capturés en main.

Nous réaliserons des séances de capture au filet sur zone durant la saison, et appelons surtout les observateurs qui officient en Bretagne à être vigilants sur les identifications de murins à musée sombre afin de bien vérifier les critères distinctifs du Murin de Brandt et non seulement ceux du Murin d'Alcathoe et du Murin à moustaches (idem pour l'acoustique).

En attendant donc un premier individu confirmé en main, voici déjà une première nouvelle qui nous appelle à ouvrir l'œil.

■ Thomas Dubos et Ronan Nédélec



Photo : Cécile Leroux

De nouveaux sites protégés en Presqu'île de Crozon



Suite à la cession par le Ministère de la Défense d'un grand nombre de fortifications au Conservatoire du Littoral, 6 gîtes d'hivernage utilisés par le Grand rhinolophe ont été protégés avec des grilles.

Sur 4 des sites, les grilles ont été financées dans le cadre de Natura 2000. Les 2 autres grilles ont été entièrement financées par le Conservatoire du Littoral.

Tous ces sites sont d'anciennes fortifications souterraines qui sont particulièrement adaptées aux grands rhinolophes. Le comptage de février 2012 a permis de voir que les animaux n'ont pas été perturbés par l'installation de ces grilles sur les entrées de leurs gîtes : le maximum des effectifs a été atteint dans la plupart des sites.

■ Ségolène Gueguen



Photo : Ségolène Gueguen

Passage à Loutre et nichoirs à Chauves-souris dans le Morbihan



Dans le cadre de sa convention d'assistance au Conseil Général du Morbihan, le GMB a travaillé en 2010 à la mise en place d'un passage à Loutre et de nichoirs à Chiroptères sous le nouveau pont cadre de l'échangeur de Locmaria Grand champs. Le passage à Loutre, constitué d'une passerelle de trois tronçons, mesure environ 150 m. Les dix nichoirs à chauves-souris, spécialement conçus pour ce genre de pont, seront



Mise en place d'un nichoir à Chiroptères René Boulay sur le pont cadre de Collec

capables, s'ils fonctionnent, d'accueillir plusieurs centaines d'animaux. Ces aménagements mis en place en 2011/2012 dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RD 767 entre Locminé et Vannes seront suivis plusieurs années pour attester leur utilisation. Ils témoignent à nouveau d'une prise en compte des mammifères dans les politiques d'aménagements publics.

■ Thomas Le Champion

Photo : Thomas Le Champion

Mammifères et voies express : améliorations en vue

Le GMB a signé, en début d'année, une convention de 2 ans avec la DIR Ouest

(Direction Interrégionale des Routes) afin de travailler ensemble sur la

préservation des mammifères sur les routes nationales de la Région. Cette convention prévoit le recensement et l'aménagement des ponts présentant un fort risque de collision pour la Loutre, la mise en place de formations des agents pour la gestion des dépendances et des passages à faune, ainsi que la mise en œuvre d'un recensement régulier des cadavres de mammifères sur la voie. Ce recensement pourrait, à terme, constituer un outil intéressant de suivi des populations. Cette collaboration devrait se poursuivre au-delà des deux ans et pourrait s'élargir et déboucher sur d'autres projets favorables à la faune.

■ Franck Simonnet

Lors de la signature, visite d'un passage à Loutre avec les services de la DIR Ouest



Photo D/RO



Atlas : ça progresse



Voici déjà deux ans que l'Atlas des Mammifères a été lancé. La récolte de données est prometteuse avec plus de 25 000

nouvelles données centralisées en deux ans et près de 40 000 données comptabilisées sur la période 2005-2011 (tous partenaires confondus). L'important effort de communication mené (notamment avec le très apprécié livret « espèces du bocage ») a porté ses fruits puisque le nombre moyen de données saisies chaque mois en ligne en 2011 a été de 700. Au total, ce sont plus de 700 observateurs qui ont jusqu'alors contribué à cet Atlas, dont une part non-négligeable de citoyens sans compétences naturalistes particulières.

Concernant les protocoles de recensement, si les inventaires chiroptérologi-



Bilan pelotes au 7 juin 2012. Le nombre indiqué correspond au nombre de proies déjà analysées. L'objectif est de déterminer, par groupe de 4 cadrans, 120 proies sur 3 d'entre eux et 300 proies sur le dernier. En Loire-Atlantique, un travail spécifique est en cours (voir page suivante).

Carte Joselin Boireau

ques sont suffisamment nombreux grâce à la belle dynamique du groupe « chauves-souris », les inventaires « Mammifères semi-aquatiques » et « Micromammifères » accusent un certain retard par rapport à nos objectifs. N'hésitez donc pas à prendre en charge des carrés de prospection Loutre, à signaler ou récol-

ter des pelotes de réjection (voir carte ci-dessus) et à participer aux formations pour apprendre à identifier les indices de présence ou les restes de micromammifères !

■ Franck Simonnet

Conférence Atlas à Locquetas



Suite à une demande de la médiathèque de Locquetas, Thomas Le Campion du GMB et Gérard Sardet de la Fédération des Chasseurs du Morbihan ont animé conjointement une soirée thématique sur les Mammifères terrestres de Bretagne le 20 avril. Largement médiatisé, l'événement a réuni une cinquantaine de participants de tous âges. Cette soirée a donc été l'occasion de sensibiliser toutes ces personnes aux mammifères bretons souvent méconnus (chauves-souris et micromammifères notamment), mais surtout de présenter le travail d'Atlas en cours et d'inviter le plus grand nombre à nous faire remonter leurs observations. Espérons que cette conférence porte ses fruits et que l'inventaire mammalogique communal progresse rapidement. Nous remercions vivement Gérard Sardet et la mairie de Locquetas.

■ Thomas Le Campion

Suivi des chauves-souris communes

Créé en 2011, le suivi des colonies d'espèces communes est cette année lancé à plus large échelle. Une plaquette d'information permettra d'inviter tout un chacun à compter les colonies de chauves-souris communes en sortie de gîte. Nous vous invitons à diffuser largement cet appel à comptage (téléchargeable sur www.gmb.asso.fr) et à compter vos colonies dans le courant de l'été (contact : Thomas Le Campion). Outre l'intérêt pédagogique de cette opération, nous espérons détecter des tendances d'évolution chez ces espèces peu suivies.

Dans la même optique, nous vous rappelons que nous manquons encore de bénévoles pour relayer le programme Vigie Chiros (MNHN)¹ dans le Morbihan et la Loire-Atlantique et que la date du premier



passage est imminent (contact : thomas.dubos@gmb.asso.fr).

Bons suivis et comptages 2012 !

¹ Pour en savoir plus sur ce programme national de science participative : <http://vigienature.mnhn.fr/page/chauves-souris>

■ Thomas Le Campion

Le GMB en Macédoine : des oiseaux aux chiro en passant par les loutres

Dès 1968, les naturalistes J-F. & M. Terrasse, M. Brosselin, R. Hainard... décrivent l'incroyable avifaune des deux lacs et vastes zones humides de Prespa, à 850 m, aux pieds du Varnous et du Pelister (2600 m).

Je découvre enfin en mars 1990 ce site partagé entre l'Albanie, la Grèce et la Yougoslavie. Inoubliable souvenir d'une vision fugace de ce paysage théâtral sous un orage glacial ! Il fallut attendre 1997 pour « planer » avec les pélicans et rapaces, rêver d'ours et pister les loutres dont les épreintes me guident dans les réseaux karstiques vers des tas de guano de chauves-souris. L'abondance et la diversité des chiroptères sont flagrantes, il reste à les définir pour en assurer la pérennité. En 1990, seules 8 espèces sont connues à Prespa par la *Society for the Protection of Prespa* (SPP) dédiée à la protection de l'avifaune. Mes liens avec

Y. Kazoglou (SPP) se développent. En 2002, J. M. Hervio et moi tentons en vain de monter le financement d'une campagne chiroptérologique à Prespa. Mais l'été 2004, le GMB réalise bénévolement la première étude chiroptérologique planifiée (prospection des gîtes, sonométrie, filets). Depuis, malgré les difficultés (distances, relief, frontières, langues, disponibilités, budget...), la volonté de garantir la pérennité des chiroptères de Prespa réunit des naturalistes des trois pays frontaliers et de France. Bilan 2011 : 26 espèces recensées, des gîtes protégés, la publication du BAP (*Status Survey and*

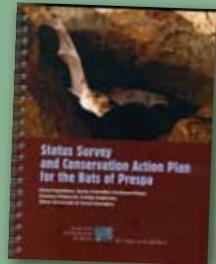


L'équipe internationale s'organisant pour le terrain à Bella Voda, Mont Varnous.

Photo : P. Katsiyiannis

Conservation Action Plan for the Bats) qui définit objectifs et moyens de protection... en espérant que « la crise » et les projets éoliens ne ruineront pas ces efforts.

■ Xavier Grémillet



Une nouvelle étude des micromammifères en Loire-Atlantique

En 2003, Frédéric Touzalin a réalisé une thèse sur les mammifères de Loire-Atlantique¹. Dans le cadre des activités conjointes et des inventaires mammalogiques du GNLA et du GMB, sa réactualisation a été envisagée. A cet effet, un stagiaire, Quentin Lelièvre, a été recruté pour la période 2011-2012.

Parmi les objectifs de ce projet figure notamment l'étude de l'évolution de la répartition des micromammifères en fonction des composantes paysagères, par la comparaison avec les données de la précédente étude de Frédéric Touzalin.

De plus, ce travail va permettre de préciser la répartition de certaines espèces, ici en limite de répartition géographique, ou dont le statut de conservation nécessite des connaissances complémentaires sur leur distribution départe-

mentale et leurs exigences écologiques.

Pour ce projet, l'approche se fait, comme en 2003, par dissection de pelotes de réjection de l'Effraie des clochers *Tyto alba*, méthode non invasive et représentative de la diversité des insectivores et rongeurs des différents habitats étudiés.

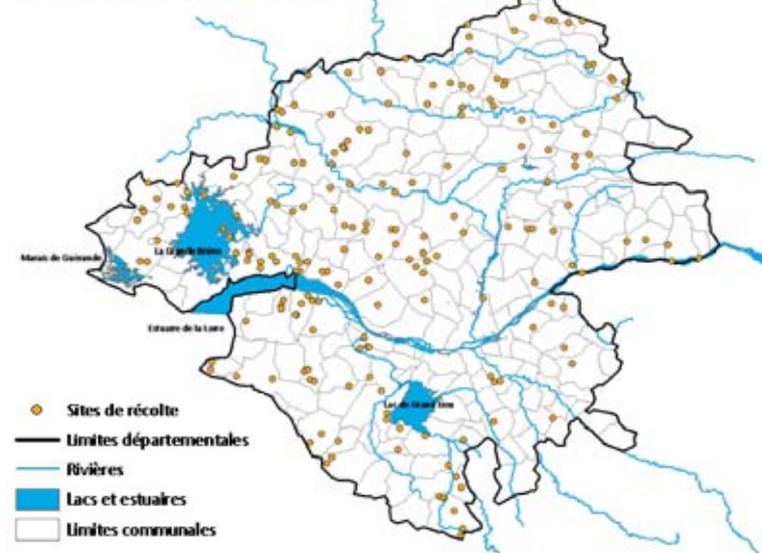
Les récoltes sont effectuées saisonnièrement sur chacun des sites sélectionnés. Ces derniers couvrent actuellement la quasi totalité du département, avec toutefois quelques disparités locales (voir carte ci-contre).

A l'heure actuelle,

2400 pelotes ont été décortiquées et 16 espèces contactées, dont certaines rares ou localisées comme la Musaraigne des jardins *Crocodyra suaveolens*, le Campagnol de Gerbe *Microtus gerbei* et le Rat noir *Rattus rattus*.

■ Didier Montfort, Frédéric Touzalin et Quentin Lelièvre

Carte des sites de récolte - mai 2012



¹Touzalin, F. 2003. *Etude bio-géographique des micromammifères de Loire-Atlantique à partir de l'analyse des pelotes de réjection de l'Effraie des Clochers, Tyto alba (Scopoli, 1769). Thèse pour le Diplôme d'Etat de Docteur vétérinaire.*



La Loutre aime la truite bio...

Depuis quelques mois, le GMB intervient auprès d'un pisciculteur des Monts d'Arrée pour l'aider à faire face à des dégâts importants dus à des loutres. Il s'agit d'une petite salmoniculture (6 tonnes/an) produisant essentiellement de la Truite fario, labellisée bio, en vente directe.

Au printemps 2011, lorsque le pisciculteur a constaté des pertes importantes dans son cheptel, le GMB n'a pas mis longtemps à comprendre que la Loutre en était en bonne partie responsable (bien aidée par les hérons). L'installation de pièges photographiques a permis de constater que plusieurs individus, dont des mères suivies, fréquentaient le site plus ou moins régulièrement.

Dans le cadre du Plan National d'Action Loutre et avec le soutien du WWF, cette pisciculture est devenue un site expérimental à l'échelle nationale pour tester des dispositifs de protection. Le GMB a fait venir sur place Stéphane Raimond, ex-pisciculteur ayant eu maille (de grillage) à partir avec la

Loutre dans le Limousin (lire « A l'affût des loutres » et voir « Le banquet des loutres » - cf Mammi' Breizh n°18), pour prendre ses conseils. Une première clôture électrique composée de trois fils a donné des résultats intéressants mais insuffisants pour garantir une pro-

tection pérenne. Dans les mois à venir, des clôtures fixes (différentes de celles installées dans le Limousin : grillage d'1m50 de hauteur accompagné de fils électriques) seront testées, à condition de trouver les financements suffisants.

■ Franck Simonnet



012°C

10-30-2011 02:01:42

Loutres dans l'expectative face à la clôture électrique nouvellement installée

Photo Franck Simonnet

Le loutron du Scorff sera relâché en Aquitaine

Dans le Mammi' Breizh n°21, nous vous faisons part du recueil d'un jeune loutron sur les bords du Scorff, en novembre 2010, et du projet de le relâcher en Bretagne sur un front de recolonisation. Nous envisagions alors d'équiper cet animal d'un émetteur intra-abdominal afin de suivre par télémétrie ses pégrinations dans son nouvel environ-

nement. Cela aurait permis d'acquérir des informations sur la capacité d'un animal élevé en captivité à se réinsérer dans la nature. Malgré les efforts assidus du GMB, ce projet n'a pas pu aboutir pour diverses raisons (administratives et règlementaires en particulier). La « Loutre du Scorff » sera finalement relâchée en Aquitaine, région du Centre de Soins qui l'a accueillie, seul organisme habilité à décider du retour en nature d'un tel animal.

■ Franck Simonnet

Merci aux bénévoles qui ont consacré beaucoup de temps à ce dossier et à cette loutre : Nadine Nicolas, Béatrice Mérop, Guy Joncour, Philippe Defernez et Laurent Mercier.

Merci à toutes les personnes qui ont soutenu le projet.

Appel

à tous les jardins



Votre jardin est formidable ! Vous y accueillez des mammifères sauvages (hérisson, écureuil) ? Vous y cohabitez pacifiquement avec la Taupes ? Vous y avez vécu des anecdotes avec la faune sauvage ?

Votre expérience nous intéresse ! : participez à l'enquête "Les mammifères de votre jardin" : <http://gmb.asso.fr/participez.html#MamJardins>

Vos témoignages serviront, entre autres, à la réalisation de la 2^{ème} brochure de l'Atlas des mammifères (parution à la rentrée).

■ Catherine Caroff



Alan Dal Molen / EEPMM,00



Photo : Claudine Filitière

Mammifères à Mordelles



L'automne dernier, avant certains projets d'aménagement sur des bâtiments communaux, la municipalité de Mordelles

demandait au GMB un inventaire des mammifères sauvages.

Nicolas Chenaud et moi-même avons donc pris un premier contact direct le 27 janvier. Divers bâtiments abritent des chauves-souris en léthargie (Pipistrelle sp. dans un bâtiment prochainement rénové et constellé de guano - Oreillard gris et Pipistrelle sp. dans un autre ancien bâtiment). D'autres lieux se présentent favorablement pour les Chiropères.

De retour le 3 mars, nous nous centrons sur les mammifères semi-aquatiques sur les rives du Meu, de la Vaunoise et du Rohuel. Aucun site favorable au Campagnol amphibie n'a pu être



Marquages de Loutre (épreintes et urine) dans la mousse.

relevé. En revanche la fréquentation du Meu par la Loutre est patente au Sud du territoire de la commune (pont de la RN 24 et Moulin de Mordelles).

Affaire à suivre donc.

■ Philippe Defernez

Classement des espèces « nuisibles » : nouvelle réglementation

Suite à de nombreux contentieux juridiques concernant les arrêtés préfectoraux de classement des espèces dites nuisibles, un décret du 23 mars 2012 modifie la procédure de classement. Jusqu'alors, la liste était fixée par arrêté préfectoral départemental. Le nouveau décret fixe 3 listes :

- Les espèces exotiques (Ragondin, Rat musqué, Vison d'Amérique, Raton laveur, Chien viverrin) sont classées sur l'ensemble du territoire par arrêté ministériel,
- Le Lapin de garenne et le Sanglier seront classés par département et par arrêté préfectoral,
- Le Renard, la Martre, la Fouine, le Putois et la Belette seront classés par département, mais par un arrêté ministériel pour 3 ans. Hormis le Renard, ces espèces ne pourront plus être classées que dans des zones précisément définies (par exemple à moins de 250 mètres des habitations, des élevages, sur

les zones de repeuplement de gibier, à proximité des garennes à Lapin...). Par ailleurs, ce classement devra être étayé par des informations sur l'état des populations (d'où l'importance de l'Atlas en cours de réalisation) et sur la réalité des dégâts incriminés.

A noter que l'utilisation des pièges tuants (piège en X, à œuf... ; voir page 10) est dorénavant interdite à moins de 200 mètres des cours d'eau fréquentés par la Loutre, le Castor et le Vison d'Europe et que l'empoisonnement est interdit pour détruire ces espèces.

Dans le Finistère, où le GMB siège dans la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, un consensus a été trouvé pour ne classer que la Fouine et le Putois.

■ Franck Simonnet

NB : nous ne faisons ici référence qu'aux espèces de mammifères, mais des oiseaux figurent également dans la liste des espèces « susceptibles d'être classées nuisibles »

? Mais qu'est-ce ?

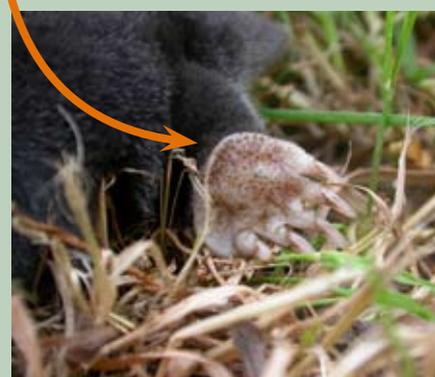


Photo : Josselin Boireau

Vieux parchemin ? Carrelage de salle de bain ? Pelage de girafe ? Ou...

Rien de tout ça !

C'est la délicate menotte d'une taupe, hélas plus très en forme...



Photos : Josselin Boireau



Notre héroïne regrettée, de face (merci au médecin légiste).

Nouvelle question...



Photos : Olivier Levoux

Alors... Etoile de mer ? Aster ayant perdu quelques pétales ? Motif aztèque ?

Ou...

Le gagnant (tiré au sort parmi les bonnes réponses sur contact@gmb.asso.fr) se verra offrir un cadeau.

Le Lérot (*Eliomys quercinus*)

Le rongeur masqué

Un soir, dans votre verger ou votre grenier, vous surprenez un rongeur portant un petit masque noir... eh non, ce n'est pas un rat timide désirant conserver l'anonymat : c'est un lérot.



Photo : wikipedia

Portrait

Le Lérot est un rongeur de taille moyenne, joliment coloré : le dos est marron mélangé de gris et contraste nettement avec le ventre blanc crème. La longue queue velue est terminée par un pinceau noir et blanc. Un bandeau noir part des vibrisses¹, encercle les yeux et se prolonge jusque derrière les oreilles. L'identification visuelle de l'animal est très facile.

Mensurations

- Longueur : -Tête et corps : 13 cm.
- Queue : 11 cm.
- Poids : 60 g (printemps) à 120 g (automne).

Omnivore et anthropophile

C'est un omnivore qui se nourrit aussi bien de fruits, de noix, que d'insectes, d'œufs, d'oisillons ou encore de petits mammifères. Il appartient à la famille des loirs (les Gliridés) et comme son cousin le Muscardin, il hiberne durant la mauvaise saison. Ses habitats naturels favorisés sont les milieux boisés ou rocheux où il se révèle tant arboricole qu'à l'aise au sol.

Très anthropophile, le Lérot occupe volontiers les constructions humaines (greniers, remises, murets...), notamment durant l'hibernation. C'est un semi-commensal, qui se nourrit à la fois en milieu naturel et aux dépens de nos vergers ou de nos réserves de fruits ou de noix.

Répartition

Les observations du Lérot ne sont pas très courantes en raison de ses mœurs nocturnes. Au printemps il émet des cris caractéristiques dont un enregistrement peut être écouté en ligne à l'adresse suivante : www.naturalistes-vendeens.org/docmamm/index.html.

Les crottes, déposées en abondance sur les sites occupés, constituent un indice de présence utile. Leur taille est de 8 à 15mm, elles sont plus globuleuses que celles des rats et contiennent souvent des restes d'insectes. Leur aspect est granuleux.

A l'échelle de l'Europe l'espèce semble fragile et des retraits ou des baisses de densité ont été relevés dans plusieurs régions. Les causes de ce déclin ne sont pas encore clairement identifiées, même s'il est très probable que l'usage des rodenticides² a pu notablement affecter le Lérot en raison de son anthropophilie.

En Bretagne, sous réserve de nouvelles découvertes, il semble qu'un retrait géographique très important se soit produit dans le dernier quart du vingtième siècle. Jusqu'à cette époque les observations, du reste souvent isolées, montrent que l'espèce est présente au sud d'une ligne allant du nord de l'Ille-et-Vilaine

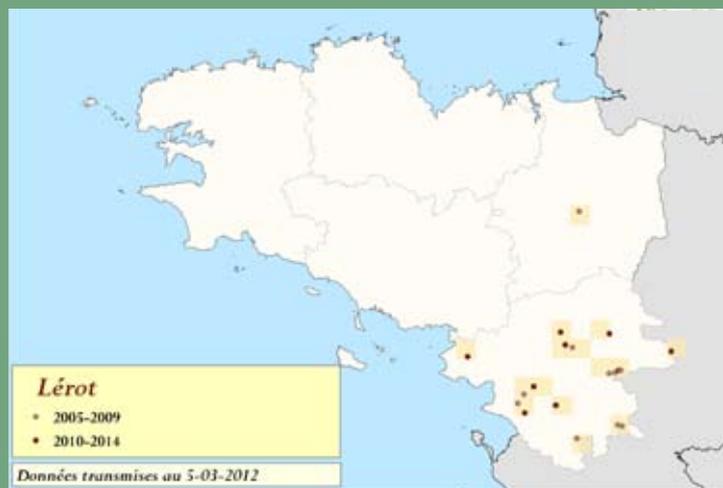
à la région de Lorient, en passant par la forêt de Paimpont. La carte ci-contre montre que les données récentes ne concernent plus (à une exception près) que la Loire-Atlantique, à l'exclusion même de la marge nord de ce département. L'observation isolée de Rennes pourrait concerner un individu échappé.

Le Lérot n'a plus été observé en région de Paimpont depuis quarante ans, aux alentours de Vannes depuis vingt-cinq ans, et aux alentours de Lorient depuis quinze ans. Une observation récente vers Redon, trop fugitive pour être validée, entretient l'espoir d'un maintien dans le Morbihan. N'hésitez donc pas à démasquer près de chez vous ce sympathique bandit. De bonnes surprises permettront peut-être de nuancer le tableau un peu sombre dressé ci-dessus !

■ Pascal Rolland

¹ Moustaches.

² Produits destinés à tuer les rongeurs.



Carte provisoire de la répartition du Lérot en Bretagne

Que faire face à une atteinte à l'environnement ?

L'exemple des pièges

Chacun connaît ce vieil adage « connaître pour mieux protéger... ». La protection de notre environnement est indispensable à sa sauvegarde.

Le but de cet article est d'informer et permettre à chaque bénévole d'obtenir « les bons réflexes » face à un constat d'infraction.

La protection de la nature est réglementée par le code de l'Environnement qui cadre l'ensemble des protections et le statut des espaces et des espèces. Afin de veiller aux respects de ces réglementations, deux établissements publics, l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ont été créés, sous la tutelle du ministère de l'écologie et du développement durable.

Différentes atteintes à l'environnement peuvent être rencontrées : destruction d'espèces protégées, dégradation d'un site naturel, constat de la mise en place d'un piège non homologué (piège à mâchoire, filet à civelle...).

Les réactions face aux infractions sont multiples : "Nous avons trouvé des pièges, des appâts empoisonnés... nous les avons ramassés, ils sont à la maison !" ...ou encore "Un homme a tiré sur un rapace, nous l'avons interpellé : il nous a menacé avec son arme"...

Dans tous les cas la démarche est identique : **N'INTERVENEZ PAS !**

En intervenant, vous risquez de vous mettre en danger, vous risquez de perturber les éléments constituant l'infraction et donc de conduire à l'échec les poursuites judiciaires.

Afin de permettre aux services compétents d'effectuer leur travail de façon

efficace, voici en quelques points la démarche à suivre :

- Prenez le maximum de renseignements **sans intervenir**.
- Notez l'heure, le lieu-dit, le nombre d'individus, les plaques d'immatriculation, les descriptions vestimentaires, ou tout autre renseignement vous semblant importants afin d'identifier le ou les individus, la scène de braconnage.
- Si vous le pouvez, prenez quelques photos (**encore une fois sans toucher aux éléments constitutifs de l'infraction**... Piège ou appât par exemple).
- Le plus rapidement possible contactez le service départemental de l'ONCFS (voir encadré page 11).

■ Sébastien Gautier

Type de piège à mâchoires le plus répandu



Catégorie 1 / Boîte à fauve



Catégorie 2 / Livre de messe



Catégorie 2 / Piège à oeuf



Catégorie 2 / Piège en X



Catégorie 3 / collet à arrêttoir



Catégorie 4 / Piège à lacet

(Arrêté du 29 janvier 2007)

Catégorie de pièges	Homologation	Agrément du piégeur	Marquage des pièges au n° du piégeur	Déclaration d'activité en mairie	Signalisation de la zone piégée	Visite des pièges		Tenue du relevé journalier du piégeage	Renvoi d'un bilan annuel avant le 30/09	Conditions particulières d'emploi
						Tous les matins avant midi	Dans les 2 heures du lever du soleil			
Catégorie 1 Boîtes à fauve, Beletières, mues, cages pièges...	NON	OUI	OUI si agréé NON si pas agréé	OUI	NON	OUI	NON obligatoire	OUI si agréé NON si pas agréé	OUI si agréé NON si pas agréé	SANS <i>Agrément non exigé dans le cas du piégeage du ragondin et du rat musqué</i>
Catégorie 2 Pièges à mâchoires qui tuent	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON obligatoire	OUI	OUI	GENERALITES <ul style="list-style-type: none"> Interdit en coulée Interdit à moins de 200 m des habitations des tiers Interdit à moins de 50 m des voies ouvertes au public (routes, autoroutes, chemins, voies SNCF, allées).
Piège à appât	<ul style="list-style-type: none"> Diamètre 33 cm minimum (certains modèles homologués avant 1989 ont un diamètre de 30 cm). Seulement au bois avec appât carné. A plus de 200 m des cours d'eau, étangs et marais et dans une enceinte avec une ou des ouvertures de 15 cm maximum. 									
Pièges à œuf	<ul style="list-style-type: none"> Diamètre 25 cm minimum. Seulement avec œuf (naturel ou artificiel). Tendus que de nuit (détendus dans les 2 heures qui suivent le lever du soleil) sauf si piégeage en jardinet ou caisse avec œuf invisible de l'extérieur. 									
Pièges en X ou Conibear	<p>Les pièges en X peuvent être utilisés :</p> <p>1^{er} cas : Dans les marais et jusqu'à 200 m des cours d'eau, des étangs ou des marais uniquement avec appât végétal en cas d'utilisation d'un appât.</p> <p>2^{ème} cas : A plus de 200 m des cours d'eau, des étangs ou des marais :</p> <ul style="list-style-type: none"> en gueule de terrier et dans les bottes de paille et de foin. au bois, dans une enceinte ménageant une ou des ouvertures d'une largeur inférieure ou égale à 15 cm. Dzns une boîte ménageant une ou des ouvertures inférieures ou égales à 11 cm x 11 cm pour les pièges de dimensions inférieure ou égales à 18 cm x 18 cm. 									
Livre de messe à palette	<ul style="list-style-type: none"> Utilisable dans les marais, en bordure des étangs et des cours d'eau pour le piégeage des rats musqués. Ailleurs uniquement en gueule de terrier et dans les bottes de paille ou de foin. 									
Livre de messe à appât	<ul style="list-style-type: none"> Utilisable dans les marais, en bordure des étangs et des cours d'eau avec appât végétal. Ailleurs uniquement en gueule de terrier et dans les bottes de paille ou de foin. 									
Piège à appât dans cage	<ul style="list-style-type: none"> Utilisable dans les marais, en bordure des étangs et des cours d'eau uniquement avec appât végétal (si appât utilisé). Ailleurs avec appât carné, porte mise (cadre 11 cm x 11 cm). 									
Catégorie 3 Collets à arretoir	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Le collet après mise en place doit présenter une ouverture maximale de 20 cm de diamètre. La partie basse de l'engin étant disposée à 18 cm au moins et 22 cm au plus au-dessus du niveau du sol, sauf en gueule de terrier à renard et dans le cadre de l'article L.424-3 du CE. <ul style="list-style-type: none"> Emerillons obligatoires. Diamètre minimal du câble : 1,6 mm.
Catégorie 4 Pièges à lacets (Billard, Bossé Belisle, etc...)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	<ul style="list-style-type: none"> Au moins deux émerillons obligatoires.
Catégorie 5 Pièges ayant pour but d'entraîner la mort par noyade (très peu utilisés)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON obligatoire	OUI	OUI	<ol style="list-style-type: none"> Bidon à double fond : <ul style="list-style-type: none"> pour rats musqués exclusivement. réalisés sous le contrôle de la DDAF du Calvados Fût cylindrique (département de la Mayenne) : <ul style="list-style-type: none"> hauteur 89 cm – diamètre 69 cm. Cage (département de la Mayenne) : <ul style="list-style-type: none"> longueur 70 cm – largeur 33 cm – hauteur 24 cm. SIVM Gorrion sur la partie supérieure du fût à 10 cm du haut, suivi d'un numéro d'ordre inscrit sur un registre tenu par la Communauté des Communes.

NOTIFICATION :

Les prescriptions non applicables lorsque l'on piège à l'intérieur des bâtiments, en cours, jardins, installations d'élevage et d'une façon générale aux enclos¹ attenants à une maison d'habitation (article L.424-3 du Code de l'environnement), sont :

- agrément non nécessaire, donc pas de numéro d'identification du piégeur (quelque soit le piège utilisé),
- pas de déclaration préalable en mairie, pas de relevé quotidien des prises, pas de bilan annuel mais une attestation de piégeage spécifique à fournir avant le 30/09,
- distances par rapport aux habitations des tiers et des voies ouvertes au public de pose des pièges de la catégorie 2 à ne pas respecter,
- pas de matérialisation du lieu de pose sur le terrain.

Toutes les autres règles législatives sont applicables.

Les opérations de piégeage sur souris, rats, taupes (espèces sans statut), ne sont pas soumises à la réglementation.

¹ Un enclos est un enceinte entourée d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins et empêchant complètement le passage du gibier et celui de l'homme.

Services départementaux de l'ONCFS

● SD des Côtes d'Armor

1, rue Rabelais - 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 33 01 71 - Fax : 02 96 33 74 70
Courriel : sd22@oncfs.gouv.fr

● SD du Finistère

Maison de la Baie d'Audierne
29720 Tréguennec
Tél : 02 98 82 69 24 - Fax : 02 98 87 76 62
Courriel : sd29@oncfs.gouv.fr

● SD d'Ille et Vilaine

Z.A du Pommeret 45, rue Monfort
35310 Bréal-sous-Montfort
Tél : 02 99 41 15 99 - Fax : 02 99 41 29 91
Courriel : sd35@oncfs.gouv.fr

● SD du Morbihan

22, rue du Commerce - 56000 Vannes
Tél : 02 97 47 02 83 - Fax : 02 97 47 01 92
Courriel : sd56@oncfs.gouv.fr

● SD de Loire Atlantique

39, Bd Albert Einstein - CS 42355
44323 Nantes Cedex 3
Tél : 02 51 25 07 86 - Fax : 02 40 48 14 01
Courriel : sd44@oncfs.gouv.fr

29 juin - 1 juil. 2012 : **Formation à la détermination acoustique des Chiroptères : Niveau 2**, Maison de la Chauve-souris, Kernascleden (56) • *Inscription et renseignements* : thomas.le-campion@gmb.asso.fr

9-11 juillet : **Radiopistage Grand rhinolophe, Cap Sizun** (29) • Prospections et radiopistage de Grand rhinolophe afin de découvrir des colonies de mise-bas • *Inscription et renseignements* : josselin.boireau@gmb.asso.fr

20 au 30 juillet : **Radiopistage Chauves-souris forestières en Forêt du Gâvre** (44) • Etude de radiopistage en partenariat avec l'ONF • *Inscription et renseignements* : nicolas.chenaval@gmb.asso.fr

Début d'été : **Comptez les chauves-souris qui sortent de votre toit !** (Pipistrelles, Sérotines et Oreillards). Et si vous n'en avez pas, vous pouvez quand même participer ! • *Contact* : thomas.le-campion@gmb.asso.fr

Autour du 15 juillet : **comptage des colonies de mise-bas de Grands rhinolophes** • *Contacts* : thomas.dubos@gmb.asso.fr (22 et 35), josselin.boireau@gmb.asso.fr (29), thomas.le-campion@gmb.asso.fr (56), nicolas.chenaval@gmb.asso.fr (44)

EVENEMENTS

2 septembre : **Fête du Parc Naturel Régional de Brière** • village de Kerhinet à Saint-Lyphard (44). Le GMB y tiendra un stand et animera une Nuit de la Chauve-souris • *En savoir plus* : <http://www.parc-naturel-briere.fr/> • *donner un coup de main à Nicolas* : nicolas.chenaval@gmb.asso.fr

29 septembre : **6ème Journée des Mammifères de Bretagne**, Saint-Nolff (56) • *Renseignements et inscriptions* : marie.inizan@gmb.asso.fr

+ de nombreux autres rendez-vous sur l'agenda en ligne : <http://gmb.asso.fr/agenda.html> et dans le *Mammi'web* !

Collectivités, associations et entreprises qui soutiennent le GMB :

- Ils renouvellent leur adhésion :
 - Communes de Callac (22), Clohars-Fouesnant (29), Confort-Meilars (29), Laz (29), Tréguiddel (22)
 - Association pour la protection de l'Environnement et de la Nature de Plouha (22), Bretagne Vivante (29), Centre Forêt Bocage (22), Cicindèle (22), Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement du Douaron (29), La Grue et la Bruyère (35), Syndicat de bassin du Scorff (56)
- Ils viennent de nous rejoindre : Camping Croasanter (Clohars-Carnoët, 29), Lycée de Suscinio (Morlaix, 29)

Avel Gornog n°20, mars 2012 – Le Loup – Ar Bleiz

80 pages, format 21 x 29,7 cm. Prix : 11€ - contact : www.avel-gornog.fr



Avel Gornog est une revue historique associative dont l'aire d'étude est la Presqu'île de Crozon (29). Le dernier numéro est consacré au loup, et c'est une vraie réussite. On a peine à croire qu'il y a autant à dire sur ce mammifère disparu depuis près d'un siècle. Pourtant, Jean-Jacques Kerdreux, principal rédacteur, et les bénévoles de l'association Etre Daou Vor réalisent une synthèse érudite de 80 pages. Sont abordés, entre autre : la toponymie, les témoignages écrits, le loup dans l'art religieux, la chasse, les saints... jusqu'à la collecte

de 20 témoignages oraux de faits passés dans la seconde moitié du XIXème siècle et transmis de génération en génération ! Le tout est richement référencé et très bien illustré dans une publication de qualité professionnelle. Ce document est d'un tel intérêt qu'il devrait connaître un succès bien au-delà de la zone étudiée.

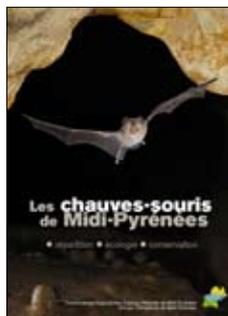
Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe Identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse.

Michel Barataud – Ed. Biotopes - 344 pages, format 17 x 24 cm + 1 DVD. Prix : 49 €

Michel Barataud est la personne référence en termes d'ultrasons des chiroptères. Depuis plus de 20 ans, il enregistre et analyse les sons, mais surtout il partage sa connaissance et la vulgarise pour en faire profiter le plus grand nombre. Ce livre, très technique, est la nouvelle bible des chiroptérologues. La construction de ce document, la partie théorique, la description des ultrasons, le DVD, les schémas... vont permettre de compléter les connaissances des initiés et accompagner les premiers pas des débutants.



Les chauves-souris de Midi-Pyrénées. Répartition, écologie, conservation



Julie Bodin (Coord.) – Ed. CREN Midi-Pyrénées – Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées - 256 pages, format 21 x 29,7 cm. Prix : 29€

Ce livre est le fruit d'un travail énorme de collecte de données réalisées dans la région depuis 10 ans. Après une présentation des caractéristiques des paysages et de l'histoire de la chiroptérologie régionale, les 27 espèces présentes font l'objet d'une monographie qui synthétise principalement des observations et des études locales.

Le dernier chapitre présente les menaces qui pèsent sur les espèces et les actions conservatoires à programmer. Un travail remarquable, richement illustré (200 photos et cartes couleurs).

Mammi'Breizh, bulletin édité par le Groupe Mammalogique Breton, Maison de la Rivière, 29450 Sizun - Tel : 02 98 24 14 00 - Fax : 02 98 24 17 44 - contact@gmb.asso.fr - www.gmb.asso.fr
Mise en pages : Catherine Caroff - ISSN 1765-3398 - Impression : Imprimerie de Bretagne, Morlaix, Juin 2012. Merci à Benoît Bithorel, Ségolène Gueguen et Pascal Rolland pour leur relecture.